

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5519
OBJET	Recommander au conseil d'approuver la cession du contrat SP-30260 pour les services de vidange de fosses de la Ville de Laval et des propriétés, commerces et industries situés sur le territoire de la Ville de Laval, DOS-374 pour le service de cueillette et de disposition de matières contaminées et non contaminées et d'interventions en urgence environnementale sur les terrains de la Ville de Laval et DOS-1390 pour le service de nettoyage de puisards	
No dossier(s) interne(s) : SP-30260, DOS-374, DOS-1390 No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts		
<p>Actions : CESSION DE CONTRAT</p> <p>Demande d'achat : Non CT requis : Non</p> <p>Contrat</p> <p>No contrat : SP-30260 Montant : 989 034,84 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 6 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession d'Environnement Beaugard Itée à Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté</p> <p>No contrat : DOS-374 Montant : 710 543,24 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession d'Environnement Beaugard Itée à Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté</p> <p>No contrat : DOS-1390 Montant : 742 401,29 \$ Mode de sollicitation : SP-Soumission publique Type de contrat : Service(s) autre que professionnel Durée du contrat : 3 ans Récurrence : Oui Résultat : Cession d'Environnement Beaugard Itée à Solutions Environnementales 360 (Québec) Itée</p> <p>Unité(s) administrative(s) concernée(s) Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5519
<p>DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2023-07-11 CM-20230711-647 ADJUDICATION - CONTRAT DOS-1390</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne APPUYÉ PAR : Jocelyne Frédéric-Gauthier</p> <p>et résolu:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-1390, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de nettoyage de puisards, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Beauregard Environnement Itée 742 401,29 \$.</p> <p>Les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-1378)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2022-07-13 CM-20220713-667 ADJUDICATION - CONTRAT DOS-374</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet APPUYÉ PAR : Christine Poirier</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat DOS-374, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour le service de cueillette et de disposition de matières contaminées et non contaminées et d'interventions en urgence environnementale sur les terrains de la Ville de Laval, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Beauregard Environnement Itée 710 543,24 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2022-3085)</p> <p><u>Date</u> <u>No résolution</u> <u>Objet</u> 2021-10-05 CM-20211005-984 ADJUDICATION - CONTRAT SP-30260</p> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aram Elagoz APPUYÉ PAR : Virginie Dufour</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'adjuger le contrat SP-30260, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services de vidange de fosses de la Ville de Laval et des propriétés, commerces et industries situés sur le territoire de la Ville de Laval, pour une période de 6 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:</p> <p>Beauregard Environnement Itée 989 034,84 \$.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2021-3351)</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de l'approvisionnement / Achats	No SD SD-2023-5519
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En date du 12 octobre 2023, par une lettre adressée au Service de l'approvisionnement, la compagnie Environnement Beaugard ltée a informé la Ville que ses activités seront transférées à la société Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée. Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée. a procédé au rachat et respecte les conformités en vigueur.</p> <p>Les garanties d'exécution reçues à l'origine sous forme de caution d'exécution, seront remplacées par celles émises au nom de Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée, conformément à la convention de cession.</p> <p>Le Service de l'approvisionnement a procédé à la vérification administrative et règlementaire exigée pour ce type de contrat.</p> <p>Le service requérant est en accord avec les cessions demandées pour les contrats cités ci-dessus.</p>		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Cession de contrats d'un fournisseur à un autre aux mêmes conditions, aucun impact budgétaire.</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>L' article 15.02 de « Cession » de nos documents d'appel d'offres SP-30260 prévoit que :</p> <p>«L'adjudicataire ne peut céder de quelque façon que ce soit le Contrat, en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit du Comité exécutif ou du Conseil municipal du donneur d'ordre , selon le cas. Advenant une cession totale ou partielle du Contrat, l'adjudicataire, demeure lié envers le donneur d'ordre pour toutes les obligations contenues au Contrat, incluant toute reconduction, le cas échéant. »</p> <p>L' article 3.2.7 de « Cession » de nos documents d'appel d'offres DOS-374 et DOS-1390 prévoit que :</p> <p>«L'adjudicataire ne peut de quelque façon que ce soit céder en tout ou en partie, sans le consentement préalable écrit de la Ville, ses droits et obligations prévus au contrat. Dans tous les cas, l'adjudicataire demeure solidairement responsable de l'exécution complète du contrat ou de tout dommage pouvant découler de celui-ci, et ce, jusqu'à la fin du contrat.»</p>		
<p>REMARQUE(S)</p>		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'autoriser la cession des contrats DOS-1390, DOS-374 et SP-30260 par Environnement Beaugard ltée à Solutions Environnementales 360 (Québec) ltée, et ce, jusqu'à la fin prévue desdits contrats et selon le montant disponible entre le montant actuellement payé et facturé, moins le montant adjugé, et ce, pour chacun des contrats.</p>		